

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Celbex 653
Autres moyens d'identification	Additif pour coulis de ciment
Usage recommandé	Usage professionnel seulement
Restrictions d'utilisation	Aucunes connues
Identificateur du fournisseur	Multiurethanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

<u>Irritation cutanée</u>	Catégorie 2
<u>Irritation oculaire</u>	Catégorie 2B
<u>Cancérogénicité</u>	Catégorie 1A
<u>Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique</u>	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Symboles



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

Provoque une irritation de la peau.
Provoque une irritation des yeux.
Peut causer une irritation respiratoire.
Peut causer le cancer (inhalation).

Conseils de prudence

Prévention

Porter un équipement de protection approprié.
Éviter de respirer la poussière.
Se laver les mains et peau exposée après manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlevez les vêtements contaminés. Rincer la zone affectée avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Demander une aide médicale immédiate.

EN CAS D'INHALATION: Emmener la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Stockage

Conserver dans un endroit sec et frais. Ne pas stocker avec des acides.

Disposition

Éliminer le matériel conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales. Les règlements peuvent varier dans différents endroits. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du générateur de déchets.

Autres dangers

Ce produit est utilisé avec du ciment Portland ou autre matériau caustique pouvant provoquer une réaction allergique de la peau chez les personnes sensibles. Le ciment humide peut assécher la peau et causer des brûlures chimiques. Le produit contient un faible pourcentage de quartz dans lequel une exposition à des quantités pouvant entraîner des symptômes chroniques est hautement improbable. Cependant, une exposition répétée ou prolongée à la poussière de silice cristalline respirable (en suspension dans l'air) provoquera des lésions des poumons sous forme de silicose et peut provoquer le cancer.

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
Calcaire	1317-65-3	40 – 70%	Non disponible	Non disponible
Agent thixotrope	Non reporté	15 – 40%	Non disponible	Non disponible
Quartz	14808-60-7	1 – 5%	Non disponible	Non disponible

Notes

Une gamme de concentration telle que prescrite par les règlements sur les produits contrôlés a été utilisée au besoin et en raison de la composition variable des ingrédients chimiques.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Lorsque les symptômes apparaissent, allez à l'air libre et ventilez la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

	zone suspectée. Restez au repos et dans une position confortable pour la respiration. Demander de l'aide médicale.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec de l'eau. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Demander une aide médicale immédiate.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, demander à la victime de se pencher en avant, la tête entre les jambes pour éviter d'inhaler le vomi, de se rincer la bouche et de faire boire beaucoup d'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Demander une aide médicale immédiate.
Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)	L'irritation des yeux peut être grave et causer des lésions oculaires si elle n'est pas traitée. Peut causer une irritation de la peau et des voies respiratoires. Provoque une irritation des voies respiratoires. L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes. Le produit contient un faible pourcentage de quartz dans lequel une exposition à des quantités pouvant entraîner des symptômes chroniques est hautement improbable. Cependant, une exposition répétée ou prolongée à la poussière de silice cristalline respirable (en suspension dans l'air) provoquera des lésions des poumons sous forme de silicose et peut provoquer le cancer.
Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Traiter symptomatiquement. Si exposé ou concerné, consulter un médecin.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utilisez un extincteur adapté au feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

Dangers spécifiques du produit

Ce produit n'est ni inflammable ni explosif. Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique. Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Ne pas respirer la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Évacuer la zone de danger. Équipez l'équipe de nettoyage avec une protection adéquate.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	En cas de déversement ou de fuite, balayer le matériau. Éviter la génération de poussière lors du nettoyage des déversements. Éliminez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité.
Procédures de notification	Non disponible
Précautions environnementales	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Un bon entretien est nécessaire pendant le stockage, le transfert, la manipulation et l'utilisation de ce matériau afin d'éviter une accumulation excessive de poussière. À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.
Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)	Conserver dans un endroit sec et frais. Ne pas stocker avec des acides.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

Non chimique	Type	Valeurs limites d'exposition	Source
Calcaire	TWA	5 mg / m ³	États-Unis OSHA PEL, États-Unis NIOSH REL
Calcaire	TWA	10 mg / m ³	Canada (Alb., N.-B., Nun., T.N.-O., Sask., Yn) OEL
Calcaire	STEL	20 mg / m ³	Canada (C.-B., Sask., Yn) OEL
Calcaire	TWA	3 mg / m ³	Canada (C.-B.) OEL
Calcaire	Non disponible	10 mg / m ³ (calcaire ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline)	Canada (Qc) VEMP
Agent thixotrope	TWA	5 mg / m ³	États-Unis OSHA PEL, États-Unis NIOSH REL
Agent thixotrope	TWA	10 mg / m ³	Canada (Alb., N.-B., Nun., T.N.-O., Sask., Yn) OEL
Agent thixotrope	STEL	20 mg / m ³	Canada (C.-B., Sask., Yn) OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

Agent thixotrope	TWA	3 mg / m ³ (particules ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline)	Canada (C.-B.) OEL
Agent thixotrope	Non disponible	5 mg / m ³ (ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline)	Canada (Qc) VEMP
Quartz	TWA	0,025 mg / m ³	États-Unis ACGIH
Quartz	TWA	0,05 mg / m ³	États-Unis NIOSH REL
Quartz	Non disponible	50 mg / m ³	États-Unis IDLH
Quartz	TWA	0,025 mg / m ³	Canada (Alb., C.-B., Man., T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É.) OEL
Quartz	TWA	0,1 mg / m ³	Canada (N.-B.) OEL
Quartz	TWA	0,3 mg / m ³ (masse totale)	Canada (Nun., T.N.-O.) OEL
Quartz	TWA	0,10 mg / m ³ (règlement sur les substances désignées)	Canada (Ont.) OEL
Quartz	Non disponible	0,1 mg / m ³	Canada (Qc) VEMP
Quartz	TWA	300 particules / ml	Canada (Yn) OEL

Contrôles d'ingénierie appropriés

Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser une ventilation par aspiration générale ou locale pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Portez des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes de protection contre les produits chimiques, selon le cas, pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Porter un vêtement de protection approprié résistant aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires

Utilisez un masque antipoussière pour respirateur approuvé par NIOSH dans des conditions poussiéreuses ou lorsque l'exposition peut dépasser les limites d'exposition professionnelle établies.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté en travaillant avec ce produit. Une fois les travaux terminés, laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence Poudre blanche solide

Odeur Aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

Seuil olfactif	Non applicable
pH	Neutre lorsqu'il est mélangé avec de l'eau.
Point de fusion et point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non applicable
Inflammabilité (solides et gaz)	Non applicable
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air = 1)	Non applicable
Densité relative (eau = 1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble
Solubilité dans d'autres liquides	Non applicable
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
Viscosité	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non applicable
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir section 7).
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

Conditions à éviter	L'utilisation du produit à des températures extrêmement basses ou élevées affectera les temps de prises.
Matériaux incompatibles	Acides
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de calcium. Comme dans tous les incendies, vapeurs toxiques et nocives.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables

<u>Inhalation</u>	Oui
<u>Contact avec la peau</u>	Oui
<u>Contact avec les yeux</u>	Oui
<u>Ingestion</u>	Oui

Signes et symptômes de l'exposition

<i>Inhalation</i>	Irritation des voies respiratoires.
<i>Contact avec la peau</i>	Provoque une irritation de la peau.
<i>Contact avec les yeux</i>	Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer des dommages aux yeux si non traité.
<i>Ingestion</i>	L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Ce produit est utilisé avec du ciment Portland ou autre matériau caustique pouvant provoquer une réaction allergique de la peau chez les personnes sensibles. Le ciment humide peut assécher la peau et causer des brûlures chimiques. Le produit contient un faible pourcentage de quartz dans lequel une exposition à des quantités pouvant entraîner des symptômes chroniques est hautement improbable. Cependant, une exposition répétée ou prolongée à la poussière de silice cristalline respirable (en suspension dans l'air) provoquera des lésions des poumons sous forme de silicose et peut provoquer le cancer.

Toxicité aiguë	Non toxique en fonction des ingrédients du mélange.
-----------------------	---

Corrosion / Irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
---------------------------------------	----------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Provoque une irritation oculaire sévère.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)	Non classé
Danger d'aspiration	Non classé
Sensibilisation respiratoires ou cutanée	Ce produit est utilisé avec du ciment Portland ou autre matériau caustique pouvant provoquer une réaction allergique de la peau chez les personnes sensibles. Le ciment humide peut assécher la peau et causer des brûlures chimiques.
Toxicité pour la reproduction	Aucune toxicité basée sur les ingrédients du mélange.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Peut causer le cancer (inhalation).

<u>Nom chimique</u>	<u>CIRC</u>	<u>ACGIH</u>	<u>OSHA</u>
Quartz	1	Non disponible	Non disponible

Données toxicologiques

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50</u>	<u>DL50</u>
Quartz	Non disponible	> 5000 mg / kg (orale, rat)

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Non disponible
Persistance et dégradation	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible
Autres effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Si ce produit, tel qu'il est fourni, devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchet dangereux définis dans la loi 40 CFR 261 du RCRA. Éliminer le matériel conformément à toutes les lois et
-------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales. Les règlements peuvent varier dans différents endroits. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du générateur de déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
49 CFR/DOT	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Précautions spéciales Non applicable

Dangers environnementaux Voir la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes

SIMDUT

Calcaire

Classe D, division 2, subdivision A - Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques.

Agent thixotrope

Classe E - Matière corrosive

Quartz

Classe D, division 2, subdivision A - Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques.

Inscrit sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada.

LCPE

Calcaire

Inscrit sur la liste extérieure des substances (LES).

Agent thixotrope

Inscrit sur l'inventaire de la liste intérieure des substances (LIS).

Quartz

Inscrit sur l'inventaire de la liste intérieure des substances (LIS).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

Informations américaines

Inventaire TSCA

Calcaire

Inscrit sur l'inventaire.

Agent thixotrope

Inscrit sur l'inventaire.

Quartz

Inscrit sur l'inventaire.

Règlements d'États

Calcaire

- Idaho - Limites d'exposition professionnelle - TWA
- Massachusetts – Liste 'Right To Know'
- Michigan - Limites d'exposition professionnelle - TWA
- Minnesota - Liste des substances dangereuses; Limites d'exposition admissibles - TWA
- New Jersey – Liste des substances dangereuses 'Right To Know'
- Oregon - Limites d'exposition admissibles – TWA
- Pennsylvanie - Liste 'Right To Know'
- Tennessee - Limites d'exposition professionnelle - TWA
- Texas - Niveaux de dépistage des effets - long terme; Niveaux de dépistage des effets - court terme
- Vermont - Limites d'exposition admissibles - TWA
- Washington - Limites d'exposition admissibles - STEL; Limites d'exposition admissibles – TWA

Quartz

- Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes: AVERTISSEMENT: Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'état de la Californie comme pouvant causer le cancer.
- Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérigènes - Concentrations ambiantes acceptables; Polluants atmosphériques toxiques non cancérigènes - Niveaux d'émission (EL); Limites d'exposition professionnelle - Poussières minérales
- Illinois - Cancérigènes toxiques pour l'air et les contaminants; Contaminants atmosphériques toxiques
- Maine - Produits chimiques extrêmement préoccupants
- Massachusetts - Liste 'Right To Know'
- Michigan - Limites d'exposition professionnelle - TWA
- Minnesota - Produits chimiques extrêmement préoccupants; Liste des substances dangereuses; Limites d'exposition admissibles - TWA
- New Hampshire - Polluants atmosphériques toxiques réglementés - Niveaux d'air ambiant (AAL) - 24 heures; Polluants atmosphériques toxiques réglementés - Niveaux d'air ambiant (AAL) - Annuel
- New Jersey - Liste des substances dangereuses 'Right To Know'; Liste spéciale de substances dangereuses pour la santé
- Oregon - Limites d'exposition admissibles - Poudres minérales
- Pennsylvanie - Liste 'Right To Know'
- Tennessee - Limites d'exposition professionnelle - TWA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– CELBEX 653

- Texas - Niveaux de dépistage des effets - long terme; Niveaux de dépistage des effets - court terme
- Vermont - Limites d'exposition admissibles - TWA
- Washington - Limites d'exposition admissibles - STEL; Limites d'exposition admissibles - TWA

Informations internationales Non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision 5 octobre 2018

Avertissement

Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Ces informations sont proposées uniquement à la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête sur le respect de la réglementation en vigueur, y compris sur l'utilisation en toute sécurité du produit dans toutes les conditions prévisibles. Cette information est conçue uniquement à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire ci-dessus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ